

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Finistère*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2011

Arrêtés par le Conseil d'administration
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère
en date du 27 janvier 2012

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011	6
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	12
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	24
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	25
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	26
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	28
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	30
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	31
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	31
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	32
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	32
NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	33
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	33
NOTE 14 PROVISIONS	34
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT	34
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	36
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	37
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	38
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	38
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	39
NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	39
NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	40
NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	42
NOTE 24 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	43
NOTE 25 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	44
NOTE 26 REVENUS DES TITRES	44
NOTE 27 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	45

NOTE 28 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	45
NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	45
NOTE 30 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	46
NOTE 31 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	46
NOTE 32 COUT DU RISQUE	47
NOTE 33 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	48
NOTE 34 IMPOT SUR LES BENEFICES	48
NOTE 35 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION	49
NOTE 36 AFFECTATION DES RESULTATS	49
NOTE 37 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	49
NOTE 38 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	49

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		37 395	40 143
Caisse, banques centrales		26 187	26 234
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3	11 208	13 909
Opérations internes au Crédit Agricole	3	625 513	290 297
Opérations avec la clientèle	4	8 200 426	8 001 124
Opérations sur titres :		349 160	377 896
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	154 494	135 066
Actions et autres titres à revenu variable	5	194 666	242 830
Valeurs immobilisées		572 931	617 047
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	492 517	545 413
Parts dans les entreprises liées	6,7	27 122	15 767
Immobilisations incorporelles	7	1 008	1 029
Immobilisations corporelles	7	52 284	54 838
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		238 918	195 947
Autres actifs	8	126 514	107 443
Comptes de régularisation	8	112 404	88 504
TOTAL ACTIF		10 024 343	9 522 454

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		2 751	6 048
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	2 751	6 048
Opérations internes au Crédit Agricole	10	5 740 815	5 330 607
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 048 680	1 911 234
Dettes représentées par un titre	12	784 597	912 158
Comptes de régularisation et passifs divers		221 070	213 350
Autres passifs	13	64 479	41 114
Comptes de régularisation	13	156 591	172 236
Provisions et dettes subordonnées		207 748	203 127
Provisions	14,15	155 428	150 807
Dettes subordonnées	18	52 320	52 320
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	19 600	
Capitaux propres hors FRBG :	19	999 082	945 930
Capital souscrit		100 074	100 074
Primes d'émission		142 443	142 443
Réserves		695 096	644 190
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		982	666
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		60 487	58 557
TOTAL PASSIF		10 024 343	9 522 454

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 801 608	1 392 248
Engagements de financement	24	1 304 612	1 233 707
Engagements de garantie	24	496 356	156 754
Engagements sur titres		640	1 787

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS REÇUS		2 827 431	2 621 326
Engagements de financement	24	611 152	620 152
Engagements de garantie	24	2 215 639	1 999 387
Engagements sur titres		640	1 787

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	25	354 776	355 859
Intérêts et charges assimilées	25	-240 193	-233 931
Revenus des titres à revenu variable	26	24 762	25 433
Commissions (produits)	27	140 703	147 428
Commissions (charges)	27	-19 152	-27 777
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	28	429	-412
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	29	6 756	1 474
Autres produits d'exploitation bancaire	30	4 039	3 980
Autres charges d'exploitation bancaire	30	-1 952	-2 981
Produit net bancaire		270 168	269 073
Charges générales d'exploitation	31	-142 942	-141 998
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-6 113	-5 585
Résultat brut d'exploitation		121 113	121 490
Coût du risque	32	-3 656	-37 801
Résultat d'exploitation		117 457	83 689
Résultat net sur actifs immobilisés	33	-6 785	-617
Résultat courant avant impôt		110 672	83 072
Résultat exceptionnel		-24	-86
Impôt sur les bénéfices		-30 243	-24 429
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-19 918	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		60 487	58 557

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale du Finistère, 40 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale du Finistère est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale du Finistère fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale du Finistère au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011

Participation de la Caisse Régionale au capital de la SAS Rue la Boétie

Dans le cadre du développement du Groupe, la Caisse Régionale a participé, au cours du 1^{er} semestre 2011, à l'augmentation de son avance en compte courant dans les comptes de la SAS Rue la Boétie pour un montant de +13,8 millions d'euros. Simultanément à cette décision, la Caisse Régionale du Finistère a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie, intervenue au cours du mois de Juillet 2011, à hauteur de 13,8 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par la capitalisation partielle de l'avance en compte courant consentie par la Caisse régionale à la SAS Rue la Boétie.

Participation au dispositif Switch du Groupe Crédit Agricole

Dans le cadre du dispositif Switch décrit dans la note 1.2, la Caisse Régionale du Finistère a constitué un dépôt de garantie d'un montant de 116,3 M€ chez Crédit Agricole S.A. financé par les remboursements anticipés partiels des avances d'actionnaire accordées à, d'une part, la SAS Rue La Boétie pour un montant de 63,8 M€ en principal et 6,4 M€ en intérêts, et, d'autre part, à la SNC Courcelles (avance dite T3CJ) pour un montant de 33,9 M€, complété par un apport de cash complémentaire de 12,2 M€.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a, par ailleurs, accordé une garantie en engagement de hors bilan à hauteur de 345 M€.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues sont désormais étalées sur la durée de vie effective du crédit pour l'activité crédit à la consommation et sont donc intégrées à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'élève à 29,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose

d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quel que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par

composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale du Finistère constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale du Finistère à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale du Finistère au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constitué un FRBG Risque de crédit pour un montant de 19,6 M€ à la clôture de l'exercice. Celui-ci est destiné à maintenir un niveau de couverture des risques par les provisions fixé par la Direction.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'établit à 1 K€.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 27 juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sont couverts par des fonds externalisés auprès d'un assureur, la société Prédica.

Les régimes à prestations définies sont au nombre de 3 :

- Indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel
- Retraites supplémentaires pour les cadres de Direction
- Fomugéi- Prédica pour le Président du Conseil d'Administration

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements « retraite » mais enregistre en « frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et de la contribution additionnelle temporaire de 5%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	9 847				9 847	4	9 851	11 046
à terme					0		0	
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				1 335	1 335	22	1 357	2 863
Total	9 847	0	0	1 335	11 182	26	11 208	13 909
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							11 208	13 909
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	89 390				89 390		89 390	42 290
Comptes et avances à terme	234 280	18 416	69 507	171 013	493 216	5980	499 196	211 039
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				36 900	36 900	27	36 927	36 968
Total	323 670	18 416	69 507	207 913	619 506	6 007	625 513	290 297
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							625 513	290 297
TOTAL							636 721	304 206

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 38.284 K€

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2011						31/12/2010	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	6 697	139	34		6 870		6 870	6 920
Autres concours à la clientèle	416 225	971 646	2 946 841	3 915 495	8 250 207	51788	8 301 995	8 125 677
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	69 220				69 220	1106	70 326	62 170
Dépréciations							-178 765	-193 643
VALEUR NETTE AU BILAN							8 200 426	8 001 124

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 11.816 K€ (dont 11.623 K€ à la SNC Courcelles)

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 16.222 K€.

Parmi les créances sur la clientèle 1.250 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 1.078 millions d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

4.3 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	3 557 979	46 715	26 693	29 082	18 956	3 441 619	47 026	24 652	30 376	17 698
Agriculteurs	1 142 650	82 207	47 192	56 681	37 818	1 141 055	102 518	45 545	67 819	37 386
Autres professionnels	998 054	56 163	35 975	37 741	28 124	1 013 880	61 887	34 405	41 114	27 399
Société financières	184 185	1 941	1 377	1 450	989	176 786	2 579	1 114	1 241	793
Entreprises	1 479 255	72 816	36 555	53 679	30 499	1 442 691	74 848	26 116	52 916	22 708
Collectivités publiques	955 377					925 768	0			
Autres agents économiques	61 691	175	153	132	120	52 968	336	305	176	146
TOTAL	8 379 191	260 017	147 945	178 765	116 506	8 194 767	289 194	132 137	193 642	106 130

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2011					31/12/2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :					0	
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées					0	
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		41 980		111 079	153 059	133 689
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		643		3 518	4 161	3 134
Dépréciations		-1 568		-1 158	-2 726	-1 757
VALEUR NETTE AU BILAN	0	41 055	0	113 439	154 494	135 066
Actions et autres titres à revenu variable		195 800			195 800	244 229
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-1 134			-1 134	-1 399
VALEUR NETTE AU BILAN	0	194 666	0	0	194 666	242 830
TOTAL	0	235 721	0	113 439	349 160	377 896
Valeurs estimatives	0	248 089	0	110 828	358 917	399 564

Commentaires :

Pas de transfert de titres en cours d'exercice.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 12.969 K€ au 31/12/2011, contre 20.041 K€ au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 3.712 K€ au 31/12/2011, contre 1.603 K€ au 31/12/2010.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	102 695	79 585
Sociétés financières	199 361	247 498
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	47 103	50 813
Divers et non ventilés		
Total en principal	349 159	377 896
Créances rattachées		
Dépréciations		
VALEUR NETTE AU BILAN	349 159	377 896

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	153 059	0	195 800	348 859	133 690	0	244 229	377 919
dont titres cotés	99 143			99 143	80 708			80 708
dont titres non cotés (1)	53 916		195 800	249 716	52 982		244 229	297 211
Créances rattachées	4 161			4 161	3 134			3 134
Dépréciations	-2 726		-1 135	-3 861	-1 757		-1 399	-3 156
VALEUR NETTE AU BILAN	154 494	0	194 665	349 159	135 067	0	242 830	377 897

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français pour 194.665 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation pour 192.767 milliers d'euros

OPCVM étrangers pour 0 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 71.373 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2011 s'élève à 73.881 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	85 038	88 585
OPCM obligataires	13 878	16 060
OPCM actions	89 583	102 519
OPCM autres	6 166	10 519
TOTAL	194 665	217 683

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	6 232	41 003	80 144	25 680	153 059	4 161	157 220	136 823
Dépréciations					0		-2 726	-1 757
VALEUR NETTE AU BILAN					153 059	4 161	154 494	135 066
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute					0		0	
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					0	0	0	0

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2011.

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Participations dont la valeur											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit					429 996	423 866	30 094				
SAS SACAM DEVELOPPEMENT (1)	€	730 622	32 543	2,41%	17 569	17 569	8 217			18 669	509
SACAM INTERNATIONAL (1)	€	807 036	-28 484	2,29%	20 571	14 441				-28 179	0
SAS RUE LA BOETIE (1)	€	2 394 380	14 379 270	2,29%	391 856	391 856	21 877			568 510	13 682
Autres parts dans les entreprises liées					18 010	14 863	455				
Autres titres de participations											
UNION EXPANSION OUEST	€	71 550	43 967	11,65%	10 351	10 351				3 193	353
CA BRET. HABITAT HOLDING (1)	€	20 000	-8 835	25,00%	5 000	2 547	455			-1 586	0
CA BRETAGNE VENTURES	€	6 001	-781	27,78%	1 667	1 450				-5	0
SACAM FIRECA	€	22 510	692	2,22%	992	515				-177	0
Participations dont la valeur					49	49	26 811				
Parts dans les entreprises liées dans	€				41	41					
Participations dans des établissements											
Autres parts dans les entreprises liées	€				8	8	26 811				
Autres titres de participations	€				24 043	19 527	3 297				190
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					472 098	458 305	60 657	0			

(1) Le résultat communiqué pour ces sociétés est celui de l'année antérieure.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	8	8	8	8
Titres cotés				
Avances consolidables	26 811	26 811	15 600	15 600
Créances rattachées	303	303	159	159
Dépréciations				
VALEUR NETTE AU BILAN	27 122	27 122	15 767	15 767
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	460 567	675 280	445 147	663 245
Titres cotés				
Avances consolidables	33 844	33 844	97 619	97 619
Créances rattachées	376	376	278	278
Dépréciations	-11 081		-6 974	
Sous-total titres de participation	483 706	709 500	536 070	761 142
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	11 523	9 829	12 055	10 074
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-2 712		-2 712	
Sous-total autres titres détenus à long terme	8 811	9 829	9 343	10 074
VALEUR NETTE AU BILAN	492 517	719 329	545 413	771 216
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	519 639	746 451	561 180	786 983

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	472 098		457 210	
Titres cotés				
TOTAL	472098		457210	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	8				8
Avances consolidables	15 600	11 211			26 811
Créances rattachées	159	144			303
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	15 767	11 355	0	0	27 122
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes (1)	445 147	27 721	12 301		460 567
Avances consolidables (2)	97 619	13 800	77 575		33 844
Créances rattachées	278	98			376
Dépréciations	-6 974	-6 827	-2 720		-11 081
Sous-total titres de participation	536 070	34 792	87 156	0	483 706
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	12 055		532		11 523
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-2 712				-2 712
Sous-total autres titres détenus à long terme	9 343	0	532	0	8 811
VALEUR NETTE AU BILAN	545 413	34 792	87 688	0	492 517
TOTAL	561 180	46 147	87 688	0	519 639

(1) Dont augmentation du capital de la SAS Rue La Boétie par capitalisation partielle de l'avance d'actionnaire pour 13,8 M€.

(2) Augmentation de l'avance d'actionnaire à la SAS Rue La Boétie pour 13,8 M€ et réduction partielle de celle-ci par, d'une part, capitalisation en titre SAS Rue LA Boétie pour 13,8 M€ et, d'autre part, remboursement anticipé dans le cadre du dispositif Switch pour 63,8 M€.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	161 430	8 818	-13 055		157 193
Amortissements et dépréciations	106 592	5 852	-7 535		104 909
VALEUR NETTE AU BILAN	54 838	2 966	-5 520	0	52 284
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 438	240	-14		5 664
Amortissements et dépréciations	4 409	261	-14		4 656
VALEUR NETTE AU BILAN	1 029	-21	0	0	1 008
TOTAL	55 867	2 945	-5 520	0	53 292

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	380	2 597
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	116 566	94 508
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	9 568	10 338
VALEUR NETTE AU BILAN	126 514	107 443
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	48 070	43 213
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	30	14
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	437	257
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	6 086	3 894
Autres produits à recevoir	33 980	35 648
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	23 801	5 478
VALEUR NETTE AU BILAN	112 404	88 504
TOTAL	238 918	195 947

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	193 643	55 893	-68 208	-2 563		178 765
Sur opérations sur titres	3 156	1 280	-575		-1	3 860
Sur valeurs immobilisées	9 934	6 885	-2 720		-1	14 098
Sur autres actifs	617	1 304				1 921
TOTAL	207 350	65 362	-71 503	-2 563	-2	198 644

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	1 398				1 398		1 398	3 188
· à terme				1 335	1 335	18	1 353	2 860
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 398	0	0	1 335	2 733	18	2 751	6 048
Opérations internes au Crédit								
Comptes ordinaires	76 443				76 443	829	77 272	75 563
Comptes et avances à terme	1 014 233	1 189 479	1 846 893	1 590 902	5 641 507	22036	5 663 543	5 255 044
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 090 676	1 189 479	1 846 893	1 590 902	5 717 950	22 865	5 740 815	5 330 607
TOTAL	1 092 074	1 189 479	1 846 893	1 592 237	5 720 683	22 883	5 743 566	5 336 655

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 175 218				1 175 218	48	1 175 266	1 153 056
Comptes d'épargne à régime spécial :	33 274	0	0	0	33 274		33 274	31 523
· à vue	33 274				33 274		33 274	31 523
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	297 518	81 373	367 871	80 723	827 485	12655	840 140	726 655
· à vue	23 049				23 049		23 049	22 677
· à terme	274 469	81 373	367 871	80 723	804 436	12655	817 091	703 978
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 506 010	81 373	367 871	80 723	2 035 977	12703	2 048 680	1 911 234

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	979 139	964 533
Agriculteurs	152 414	149 743
Autres professionnels	159 650	135 920
Sociétés financières	12 232	12 930
Entreprises	662 647	585 322
Collectivités publiques	11 083	3 107
Autres agents économiques	71 514	59 679
Total en principal	2 048 679	1 911 234
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	2 048 679	1 911 234

NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total				
Bons de caisse	212	25			237	9	246	1 433	
Titres du marché interbancaire					0		0		
Titres de créances négociables	471 355	269 041	12 775	28 350	781 521	2830	784 351	910 725	
Emprunts obligataires					0		0		
Autres dettes représentées par un titre					0		0		
VALEUR AU BILAN	471 567	269 066	12 775	28 350	781 758	2839	784 597	912 158	

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	23	28
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	61 325	36 573
Versements restant à effectuer sur titres	3 131	4 513
VALEUR AU BILAN	64 479	41 114
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	23 442	51 869
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	1 888	2 210
Produits constatés d'avance	53 281	45 463
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	8 667	8 935
Autres charges à payer	61 251	59 315
Autres comptes de régularisation	8 061	4 444
VALEUR AU BILAN	156 591	172 236
TOTAL	221 070	213 350

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	803		-95			708
Provisions pour autres engagements sociaux						0
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 452	1 023		-1 809		2 666
Provisions pour litiges fiscaux						0
Provisions pour autres litiges	65					65
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit (1)	84 963	1 451		-4 114		82 300
Provisions pour restructurations						0
Provisions pour impôts (2)	29 367	7 263		-189	1	36 442
Provisions sur participations						0
Provisions pour risques opérationnels (3)	12 447	6 426	-404	-3 211		15 258
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	10 278	558		-1 228		9 608
Autres provisions (5)	9 433	2 423	-671	-2 803	-1	8 381
VALEUR AU BILAN	150 808	19 144	-1 170	-13 354	0	155 428

(1) Dont provisions sectorielles pour 40.442 K€ et provision collective Bâle II pour 41.858 K€ au 31/12/2011.

(2) Comprend les impôts différés constatés dans les comptes individuels.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après

(5) Dont provision pour charges d'intérêts futures sur DAT pour 4.503 K€, provision pour péréquation dans le cadre du projet "NICE" pour 1.507 K€, provision pour risques sur titres Sélecta 1 et LBBW pour 1.207 K€ au total au 31/12/2011

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 152 960	1 109 079
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	380 240	437 629
Ancienneté de plus de 10 ans		
Total plans d'épargne-logement	1 533 200	1 546 708
Total comptes épargne-logement	462 973	469 703
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 996 173	2 016 411

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
 Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	34 612	43 900
Comptes épargne-logement	145 464	155 929
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	180 076	199 829

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	444	1 535
Ancienneté de plus de 10 ans	7 448	6 459
Total plans d'épargne-logement	7 892	7 994
Total comptes épargne-logement	1 716	2 284
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 608	10 278

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	7 994	558	661	7 891
Comptes épargne-logement :	2 284		567	1 717
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	10 278	558	1 228	9 608

**NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	8 757	17 322
	Coûts des services rendus sur la période	400	1 113
	Coût financier	365	884
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-509	-1 870
	(Gains) / pertes actuariels *	-956	806
	DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	8 057	18 255

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	400	1 113
	Coût financier	365	884
	Rendement attendu des actifs	-383	-648
	Amortissement du coût des services passés		24
	Gains / (pertes) actuariels net	-952	1 253
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
	CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	-570	2 626

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	8 757	17 082
	Rendement attendu des actifs	383	648
	Gains / (pertes) actuariels	-4	-446
	Cotisations payées par l'employeur		2 608
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-509	-1870
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	8 627	18 022

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2011	31/12/2010
Composition des actifs		
-% d'obligations	83,6%	83,6%
-% d'actions	9,6%	9,6%
-% autres actifs	6,8%	6,8%

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de la provision	(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	0	18
	Cotisations payées par l'employeur	569	2 608
	Variation de périmètre		
	Paiements directs de l'employeur		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-569	-2 626
	(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	0	0

Rendement des actifs des régimes : 3,50 %

Hypothèses actuarielles utilisées : 4,38 %

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux	19 600	
Valeur au bilan	19 600	0

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2010 Total
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans				
Dettes subordonnées à terme	0	15 245	37 000	0	52 245	75	52 320	52 320
Euro		15 245	37 000		52 245	75	52 320	52 320
Dollar					0		0	
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
C/C bloqués des Caisses Locales					0	0	0	
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	15 245	37 000	0	52 245	75	52 320	52 320

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2.258 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 2.592 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital (1) (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2) (3)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2009	100 074	414 565	182 842	142 443		656	54 338	894 918
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009								0
Variation de capital (1)							-7 555	-7 555
Variation des primes et réserves (2)		35 087	11 696					46 783
Affectation du résultat social 2009							-46 783	-46 783
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2010							58 557	58 557
Autres variations						10		10
Solde au 31 Décembre 2010	100 074	449 652	194 538	142 443	0	666	58 557	945 930
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010								0
Variation de capital		38 180	12 726				-7 651	43 255
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2010							-50 906	-50 906
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2011							60 487	60 487
Autres variations						316		316
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	100 074	487 832	207 264	142 443	0	982	60 487	999 082

Commentaires :

- (1) Le capital souscrit non appelé est nul
- (2) Dont 142.443 milliers d'euros de primes d'émission
- (3) Aucune réévaluation légale ni écart d'évaluation

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	999 082	945 930
Fonds pour risques bancaires généraux	19 600	
Dettes subordonnées et titres participatifs	52 320	52 320
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 071 002	998 250

NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	102 696	102 666	85 896	85 883
Devises	53 320	53 320	43 538	43 538
Euros	49 376	49 346	42 358	42 345
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	102 696	102 666	85 896	85 883

NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	3 214 998	436 392	3 651 390	3 461 091
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	3 214 998	436 392	3 651 390	3 461 091
Swaps de taux d'intérêt	3 214 998	430 572	3 645 570	3 460 492
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		5 820	5 820	599
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	32 325	355 677	388 002	427 596
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	32 325	355 677	388 002	427 596
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	29 718	340 717	370 435	424 444
Vendus	869	4 500	5 369	1 264
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	869	5 230	6 099	944
Vendus	869	5 230	6 099	944
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	3 247 323	792 069	4 039 392	3 888 687

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

2.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 250 377	1 310 502	1 084 690	1 250 377	1 310 502	1 084 690			
Caps, Floors, Collars	138 000	129 217	119 324	138 000	129 217	119 324			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	1 459	0	0	1 459					
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	5 820	0	0	5 820					
Sous total	1 395 656	1 439 719	1 204 014	1 395 656	1 439 719	1 204 014	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	205 361	0	0	205 361					
Sous total	205 361	0	0	205 361	0	0	0	0	0
TOTAL	1 601 017	1 439 719	1 204 014	1 601 017	1 439 719	1 204 014	0	0	0

	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 257 164	1 199 553	1 003 775	1 257 164	1 199 553	1 003 775			
Caps, Floors, Collars	50 640	253 000	123 956	50 640	253 000	123 956			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	599	0	0	599					
Sous total	1 308 403	1 452 553	1 127 731	1 308 403	1 452 553	1 127 731	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	152 475	19 304	0	152 475	19 304				
Sous total	152 475	19 304	0	152 475	19 304	0	0	0	0
TOTAL	1 460 878	1 471 857	1 127 731	1 460 878	1 471 857	1 127 731	0	0	0

2.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-73 411	3 651 389	-31 428	3 460 492
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	237	386 541	642	427 597
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				599
Sous total	-73 174	4 037 930	-30 786	3 888 688
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		205 361		171 778
Sous total	0	205 361	0	171 778
TOTAL	-73 174	4 243 291	-30 786	4 060 466

Un transfert de caps de macro couverture à transaction est intervenu sur l'exercice pour un encours de 340 M€ et a conduit à provisionner l'écart entre la valeur de marché du portefeuille de caps et le montant de la prime restant à étaler, soit une dotation de 1,3 M€ au 31/12/2011.

2.3 Information sur les Swaps

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Autres que de couverture
Contrats d'échange de taux	4 350	140 203	3 074 795	426 222
Contrats assimilés				

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	18 228	4 373	22 601	12 575	8 957	21 532
Risques sur les autres contreparties	10 505	3 143	13 648	6 300	2 361	8 661
Total avant effet des accords de compensation	28 733	7 516	36 249	18 875	11 318	30 193
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	28 733	7 516	36 249	18 875	11 300	30 175
- dérivés actions et sur indices			0		18	18
Total avant effet des accords de compensation	28 733	7 516	36 249	18 875	11 318	30 193
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	28 733	7 516	36 249	18 875	11 318	30 193

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

**NOTE 24 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET
AUTRES GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	1 800 968	1 390 461
Engagements de financement	1 304 612	1 233 707
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	150 000	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 154 612	1 233 707
Ouverture de crédits confirmés	684 796	762 622
- Ouverture de crédits documentaires	3 870	0
- Autres ouvertures de crédits confirmés	680 926	762 622
Autres engagements en faveur de la clientèle	469 816	471 085
Engagements de garantie	496 356	156 754
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	344 975	10 000
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		10 000
Autres garanties	344 975	0
. Engagements d'ordre de la clientèle	151 381	146 754
Cautions immobilières	26 878	21 180
Garanties financières	44 420	28 131
Autres garanties d'ordre de la clientèle	80 083	97 443
Engagements reçus	2 826 791	2 619 539
Engagements de financement	611 152	620 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	152
. Engagements reçus de la clientèle	611 000	620 000
Engagements de garantie	2 215 639	1 999 387
. Engagements reçus d'établissements de crédit	453 084	436 595
. Engagements reçus de la clientèle	1 762 555	1 562 792
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	258 848	247 124
Autres garanties reçues	1 503 707	1 315 668

Créances apportées en garantie :

Dans le cadre du dispositif Switch mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a donné une garantie à Crédit Agricole S.A. à hauteur de 344.975 K€.

Par ailleurs, au cours de l'année 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté 2 406 913 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1.981.003 K€ en 2010. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté :

- 1.218.973 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1.071.653 K€ en 2010

- 298.318 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 392.939 K€ en 2010

- 287.235 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 297.228 K€ en 2010

- 587.093 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 216.313 K€ en 2010

NOTE 25 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 447	7 862
Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 633	20 037
Sur opérations avec la clientèle	319 808	318 810
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 074	6 525
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	2 814	1 999
Autres intérêts et produits assimilés	0	626
Intérêts et produits assimilés	354 776	355 859
Sur opérations avec les établissements de crédit	-6 488	-10 233
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-155 717	-140 930
Sur opérations avec la clientèle	-34 551	-36 864
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-27 927	-33 232
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-15 395	-11 724
Autres intérêts et charges assimilées	-115	-948
Intérêts et charges assimilées	-240 193	-233 931
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	114 583	121 928

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 52.320 milliers d'euros, il était du même montant au 31 décembre 2010

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 26 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	2 256	1 938
Livret développement durable		
Titres d'investissement	4 818	4 588
Opérations diverses sur titres	2 814	1 999
Revenus des titres à revenus fixes	9 888	8 525
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	24 691	25 433
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	71	
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	24 762	25 433
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	34 650	33 958

NOTE 27 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	291	-105	186	222	-145	77
Sur opérations internes au crédit agricole	30 233	-10 510	19 723	34 147	-14 007	20 140
Sur opérations avec la clientèle	34 645	-273	34 372	38 072	-341	37 731
Sur opérations sur titres		-20	-20			0
Sur opérations de change	150		150	128		128
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	8	-18	-10	7		7
Sur prestations de services financiers (1)	72 055	-8 007	64 048	73 354	-8 873	64 481
Provision pour risques sur commissions	3 321	-219	3 102	1 498	-4 411	-2 913
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	140 703	-19 152	121 551	147 428	-27 777	119 651

(1) dont prestations d'assurance-vie : 16.096 K€

NOTE 28 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	165	129
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	264	-541
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	429	-412

NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-819	-526
Reprises de dépréciations	575	226
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-244	-300
Plus-values de cession réalisées	7 504	1 804
Moins-values de cession réalisées	-504	-30
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	7 000	1 774
Solde des opérations sur titres de placement	6 756	1 474
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	6 756	1 474

NOTE 30 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	3 998	3 918
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	41	62
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	4 039	3 980
Charges diverses	-719	-1 708
Quote part des opérations faites en commun	-1 233	-1 273
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 952	-2 981
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 087	999

NOTE 31 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	50 070	50 888
Charges sociales :	24 139	25 922
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	5 828	7 801
Intéressement et participation	8 163	8 077
Impôts et taxes sur rémunérations	6 820	7 238
Total des charges de personnel	89 192	92 125
Refacturation et transferts de charges de personnel	-4 640	-4 379
Frais de personnel nets	84 552	87 746
Frais administratifs		
Impôts et taxes	6 022	4 159
Services extérieurs et autres frais administratifs	52 368	50 093
Total des charges administratives	58 390	54 252
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	58 390	54 252
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	142 942	141 998

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	259	262
Non cadres	1 064	1 041
TOTAL	1 323	1 303

Les nombres indiqués représentent les effectifs moyens utilisés.

Rémunération des dirigeants

Nature	Montant <i>milliers d'euro</i>
Avantages à court terme	2 521
Avantages postérieurs à l'emploi	892
Avantages à long terme	19

NOTE 32 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et dépréciations	63 866	94 019
Dépréciations de créances douteuses	53 767	84 469
Autres provisions et dépréciations	10 099	9 550
Reprises de provisions et dépréciations	-70 764	-67 081
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-63 137	-59 542
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-7 627	-7 539
Variation des provisions et dépréciations	-6 898	26 938
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	1 049	1 170
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	9 738	9 807
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	-637	-623
Autres pertes	404	509
COÛT DU RISQUE	3 656	37 801

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 8.452 K€

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1.286 K€

(2) Dont 7.627 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 520 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 8.452 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 33 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	6 827	2 909
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	6 827	2 909
Reprises de dépréciations	2 720	33
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 720	33
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-4 107	-2 876
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 107	-2 876
Plus-values de cessions réalisées	0	2 217
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	2 217
Moins-values de cessions réalisées	2 705	49
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 705	
Pertes sur créances liées à des titres de participation		49
Solde des plus et moins-values de cessions	-2 705	2 168
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 705	2 168
Solde en perte ou en bénéfice	-6 812	-708
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	81	91
Moins-values de cessions	-54	
Solde en perte ou en bénéfice	27	91
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-6 785	-617

NOTE 34 IMPOT SUR LES BENEFICES

Commentaires :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a appliqué la hausse du taux d'impôt sur les sociétés au titre de 2011 (contribution additionnelle de 5%) entraînant une augmentation de la charge fiscale de 1.578 K€ sur l'exercice.

Intégration fiscale :

Dans le cadre du régime d'intégration fiscale groupe dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère fait partie, le montant de la réallocation d'économie d'impôt sur les sociétés versée par Crédit Agricole S.A. a été de 1.089 K€ en 2011.

**NOTE 35 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE
REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne constate aucun événement de e type.

NOTE 36 AFFECTATION DES RESULTATS

BENEFICE DE L'EXERCICE	
<u>Affectation</u>	
- Intérêts aux parts	2 508
- Rémunération des CCA	5 433
- Réserve légale	39 409
- Réserve statutaire	13 137
	60 487

**NOTE 37 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON
COOPERATIFS**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 38 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Société Ernst & Young	%	Ouest Conseil Audit	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	67	100%	52	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	67	100%	52	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	67	100%	52	100%

(1) Les montants mentionnés sont hors taxes